



## AMICALE LAÏQUE D'EPINAY-SUR-ORGE

Constituée le 9 Juillet 1936 - Déclarée S.P. Corbeil le 3 septembre 1936 n° 1608 (J.O. du 30 septembre 1936)

Siège social : Mairie d'Epinais-sur-Orge - 8 rue de l'Eglise - 91360 Epinais sur Orge

Contact téléphonique : 06 36 85 01 83

Contact mail : [alepinay91@gmail.com](mailto:alepinay91@gmail.com)

Site Internet : [www.amicale-laique-epinay.fr](http://www.amicale-laique-epinay.fr)

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Chère Animatrice, Cher animateur,

Les dernières décisions gouvernementales, ainsi qu'un mail de la Mairie nous confirment l'impossibilité de reprendre nos activités en milieux confinés d'ici la fin de l'année scolaire. De plus, compte-tenu des incertitudes scientifiques qui subsistent sur le comportement du virus, nul n'est en mesure aujourd'hui de prévoir comment se passera la rentrée de septembre.

Un Conseil d'administration s'est réuni dans un lieu privé afin de réfléchir sur un protocole de rentrée. N'ayant aucune information du côté de la municipalité, sinon que la journée des associations aurait lieu le 5 septembre, nous avons réfléchi à la façon d'effectuer une rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Nous souhaitons préserver l'avenir de notre structure, et nous mettons l'accent sur les pré-inscriptions d'ici la fin du mois de juillet pour éviter au maximum la promiscuité rencontrée à la journée des associations.

Notre **Assemblée Générale** devait se tenir début septembre, nous allons la repousser à la fin du mois de septembre. Elle se déroulera très certainement par visio-conférence (système recommandé par les différentes Fédérations et le Conseil Général). Nous reviendrons vers vous le moment venu.

Des cours de **Sophrologie et DO IN** ont repris en extérieur quand la météo nous le permet, et ceci jusque fin juin, en accord avec la Municipalité et en respectant tous les gestes barrières.

Des séances de **Gymnastique Volontaire** vous ont été adressées en vidéo par nos différents animateurs.

Le plus compliqué était la **Danse**. Difficile de faire des chorégraphies à distance, seul(e). C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'offrir une remise sur les ré-inscriptions à la danse de l'ordre de 15 euros, afin de compenser ce manque de cours à distance.

Nous avons pris la décision fin mars de payer tous nos animateurs jusqu'à la fin de l'année comptable (31/08/2020). Par-contre rembourser les adhérents n'était pas notre volonté. Nous partons du principe qu'un adhérent fait partie d'un projet collectif, d'un cadre statutaire, auquel il a volontairement adhéré par le paiement d'une adhésion et d'une cotisation. Il a bien sûr des droits, mais il a aussi des devoirs.

Nous essayons d'appliquer ces valeurs associatives et civiques au mieux.

Nous préparons les fiches d'inscriptions et pensons pouvoir vous les adresser très prochainement par mail. Elles seront postées également sur notre site internet. Les règlements ne seront pas encaissés avant la fin du mois d'octobre.

Ne connaissant pas encore les modalités qui seront adoptées par la municipalité pour les distanciations physiques, utilisation du gel hydroalcoolique, ... il nous serait utile de connaître le nombre de participants aux différents cours avant la reprise.

Concernant la danse, nous allons organiser une remise des costumes en présence de nos professeurs et nous souhaiterions prendre les inscriptions pour la rentrée dans le même temps. Nous pourrions faire des groupes plus rapidement dans l'été et éviter les bouchons au démarrage des cours. Un prochain mail sera adressé aux adhérents de cette activité.

Après des semaines de grande incertitude et d'inquiétude, nous arrivons dans une nouvelle phase où à la fois on peut avoir un certain optimisme, mais aussi une vision de ce que l'on peut faire pour continuer à « vivre avec le virus ».

Nous espérons vous retrouver dès la rentrée, en forme.

A très bientôt, et prenez soin de vous et de vos proches.

Amicalement.

Les membres du Conseil d'Administration.